



## FLASH SECURITE ROUTIERE

Pour l'achat d'un équipement de sécurité routière

Le CAES de l'ex SNEPC participe à hauteur de 50% dans la limite de **150 euros** pour l'achat d'équipement de sécurité pour :

- **La voiture ou la moto** : Extincteur, GPS, pneus « neige ou crossclimate », chaînes, équipement motard, etc...
- **Le vélo** : équipement de cycliste, casque, etc...
- **Piéton rapide** : casque, genouillères, coudières, etc...

**Une seule demande par adhérent interne, hors entretien courant du véhicule, pneus, révision, vidange, freins etc...**

Cette subvention est accordée :

- Aux adhérents internes à jour de leur cotisation et justifiant de deux années de cotisations consécutives

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La facture originale de l'achat au nom de l'adhérent interne,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Si vous ne désirez pas recevoir votre subvention par virement bancaire, merci de rajouter une enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse, pour recevoir le remboursement par chèque.

**ATTENTION, la date limite d'envoi de vos demandes de l'année en cours est fixée au 30/11/2022, sauf pour les achats effectués en décembre qui seront acceptés jusqu'au 31/12/2022 (cachet de la poste faisant foi).**

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT  
Centre d'examens des permis de conduire  
17 avenue du Grand Sablon  
38700 LA TRONCHE**



Formulaire de demande de subvention  
Flash sécurité routière

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

- Facture de l'achat

- RIB (pour une 1<sup>ère</sup> demande) pour un remboursement par virement

Ou

- Une enveloppe timbrée pour un remboursement par chèque

Date : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

- Justificatif

- RIB ou enveloppe

Montant : \_\_\_\_\_ - Date de paiement : \_\_\_\_\_

- Virement n° \_\_\_\_\_

- Chèque n° \_\_\_\_\_